



Programme National de Haute performance de Boccia Canada Critères de sélection 2024

Notes importantes

L'objectif ultime du Programme National de Haute performance de Boccia Canada est de placer des athlètes sur le podium sur la scène Internationale.

Les décisions reliées à la sélection des athlètes sont faites en considérant cet objectif.

Les athlètes qui se joindront au programme de haute performance de Boccia Canada pour 2024 seront confirmés d'ici la fin janvier 2024 et les brevets pour les athlètes éligibles seront accordés rétroactivement à partir de début janvier 2024.

1. Introduction :

L'année 2024, représente la troisième année du triennal « en route » vers les Jeux Paralympiques de Paris 2024.

Le volet Haute Performance de Boccia Canada a besoin d'athlètes pour pratiquer le sport à un haut niveau et nous souhaitons continuer de mieux soutenir le développement de ces athlètes à travers le Canada, ainsi les deux groupes distincts sous notre supervision sont reconduit en janvier 2024.

- Jusqu'à 10 athlètes seront sélectionnés pour « l'Équipe nationale » 2024.
- Jusqu'à 8 athlètes seront sélectionnés pour « l'Équipe nationale Espoir » 2024

À la suite de ces nominations, le nombre d'athlètes qui représenteront le Canada aux événements internationaux en 2024 dépendra de la priorisation du programme et de la capacité de financement.

Les athlètes pour chaque compétition seront sélectionnés en priorité à partir de l'Équipe nationale, mais les athlètes ciblés comme « Espoir » pourraient également être pris en compte pour certaines compétitions. En raison de différents facteurs externes à notre contrôle : calendrier de compétition, selon la préparation des athlètes, problèmes de santé physique et mental, les sélections pourraient avoir lieu peu de temps avant les compétitions.

2. Comité de sélection :

Le comité de sélection sera formé des entraîneurs nationaux recrutés par Boccia Canada ou qui sont sous contrat pendant la période de sélection, du directeur de la haute performance de Boccia Canada ainsi que du responsable de la haute performance au sein du Comité National de Boccia Canada.

Le comité de sélection se réserve le droit de prendre les décisions dans l'intérêt primordial de Boccia Canada au moment de sélectionner les athlètes pour les compétitions. Si nécessaire, la décision finale des nominations revient à l'entraîneur-chef.

3. Les athlètes qui ne sont pas considérés « étoile montante » seront admissibles à une sélection selon les critères suivants :

- 3.1 Être âgé de 15 ans avant le 1er janvier 2024 pour l'Équipe Nationale
- 3.2 Être âgé de 13 ans avant le 1er janvier 2024 pour l'Équipe Nationale Espoir
- 3.3 Capacité de répondre aux Exigences du Groupe national d'entraînement de boccia (section 9)

4. Les athlètes « étoile montante » seront admissibles à partir des critères suivants :

4.1 Les athlètes ne doivent pas avoir participé au cours des cinq dernières années :

- 4.1.1 À des Jeux majeurs (ex : Jeux parapanaméricains, Jeux paralympiques ou Championnat du Monde)
- 4.1.2 À plus de deux événements « World Boccia » (BISFed).

4.2 Les athlètes doivent être âgés d'au moins 15 ans avant le 1er janvier de l'année pour laquelle ils ont été sélectionnés pour participer à la compétition.

5. Circonstances liées à la santé et priorités du programme :

Si l'athlète ne peut être présent à un événement ou un camp d'entraînement en raison **d'une blessure, maladie ou grossesse**, il peut rester admissible à une sélection s'il soumet les documents suivants à l'entraîneur-chef et au Directeur de la Haute Performance:

- i. Document médical daté indiquant la nature de la blessure, le programme de réadaptation et une estimation de la période de réadaptation. **La réadaptation complète doit se faire au cours des six prochains mois.**
- ii. Une entente mentionnant que, pour cette durée où l'athlète n'est pas en mesure de répondre aux engagements du programme de l'équipe nationale, l'athlète s'entraînera et/ou fera sa réadaptation sous la supervision de l'entraîneur-chef (ou toute autre personne désignée par l'entraîneur-chef) à un niveau où il minimisera les risques pour sa santé physique et mental et assurera un retour complet à l'entraînement et à la compétition.
- iii. Une lettre d'intention écrite mentionnant un retour à l'entraînement à temps plein et à la compétition en respectant les délais prescrit (peuvent évoluer) par l'équipe médicale à la suite de la maladie ou de la blessure.

Boccia Canada se réserve le droit d'obtenir un deuxième ou troisième avis médical à n'importe quel moment. La décision finale quant à l'admissibilité d'une nomination sera prise par l'entraîneur-chef et le Directeur de la Haute Performance.

Si un athlète est dans l'impossibilité d'être présent à un événement ou à un camp obligatoire en raison de **circonstances imprévisibles**, l'athlète demeure admissible à une sélection si l'athlète informe par écrit l'entraîneur-chef et le directeur de la haute performance des raisons de son absence. Chaque cas sera évalué de façon individuelle.

6. Processus de sélection pour « l'équipe National » et « l'équipe National Espoir » 2024

Les éléments suivants seront pris en considération pour la sélection des athlètes de l'équipe nationale en 2024 :

1. Résultats des parties individuelles du Championnat canadien de boccia 2023
 - Classement final : **20% de la note de sélection**

2. Observations et évaluation des performances au Championnat canadien 2023 concernant l'évaluation du profil de médaille d'or :
 - Aspect technique PMO : **16% de la note de sélection**

3. Observations et évaluation des performances au cours de la saison et au Championnat canadien 2023 concernant l'évaluation du profil de médaille d'or
 - Aspect tactique PMO : **16% de la note de sélection**
 - Aspect mental PMO : **19% de la note de sélection**

4. Observations concernant l'évaluation du profil de médaille d'or
 - Aspect environnement PMO: **16% de la note de sélection**
 - Aspect Physique PMO : **13% de la note de sélection**

Les éléments suivants seront pris en considération pour la sélection des athlètes de l'équipe nationale Espoir en 2024 :

Observations concernant l'évaluation du profil de médaille d'or (PMO) et la capacité de haute performance : **100% de la note de sélection**

- Aspect technique PMO : **20% de la note de sélection**
- Aspect tactique PMO : **20% de la note de sélection**
- Aspect mental PMO : **24% de la note de sélection**
- Aspect environnement PMO : **20% de la note de sélection**
- Aspect Physique PMO : **16% de la note de sélection**

Notes importantes:

- Des observations PMO et de la collecte de données seront effectuées au cours de la saison 2023 et au Championnat canadien 2023.
- Dans le meilleur intérêt du programme de haute performance de Boccia Canada, nous allons considérer le format de compétition mis en place par « World Boccia »(BISFed) lors de la sélection des athlètes.
- Les athlètes sélectionnés le seront en fonction des besoins spécifiques du programme.
- Le nombre d'athlètes dans chaque division (masculin/féminin) ainsi que les meilleures options pour les équipes mixtes et les paires mixtes seront pris en compte pour des résultats potentiels optimaux.

6.1 Procédure de bris d'égalité

En cas d'égalité entre les athlètes d'une même classe après l'achèvement du processus de sélection, le comité de sélection déterminera à l'unanimité qui sera sélectionné dans le meilleur intérêt de BOCCIA CANADA. Si la décision n'est pas unanime, la décision finale de nomination appartiendra à l'entraîneur-chef.

6.2 Athlètes « étoile montante »

- C'est un athlète avec un profil de haute performance (PMO), qui selon le point de vue des entraîneurs doit être sélectionné sur l'équipe nationale car il démontre le potentiel d'un futur athlète paralympique.
- À la discrétion du comité de sélection, jusqu'à trois (3) athlètes supplémentaires considérés « Étoile montante » peuvent être sélectionnés dans l'Équipe nationale ou dans l'équipe national Espoir.
- Les athlètes « Étoile montante » doivent répondre aux critères décrits dans la section 4.
- Les athlètes « Étoile montante » peuvent être ajoutés à n'importe quel moment.
- Les athlètes « Étoile montante » pourraient être sélectionnés pour des événements si cela est dans le meilleur intérêt du programme.

7. Obligations et responsabilités financières

Les athlètes seront informés de leurs obligations financières (exemple : frais d'inscription) lorsqu'ils seront nommés au sein de l'équipe nationale de boccia. La capacité de payer des frais ne déterminera pas si un athlète sera choisi ou non dans l'équipe.

7.1 Une fois avisés, les athlètes devront :

1. Fournir leur plan d'entraînement annuel à l'entraîneur-chef pour approbation ou l'informer s'ils n'en ont pas.
2. Participer à l'entraînement et aux activités d'évaluation identifiées par Boccia Canada.
3. Participer aux compétitions identifiées par Boccia Canada.
4. Fournir à Boccia Canada le nom et les coordonnées de leur partenaire de Performance est obligatoire.
5. S'assurer que l'athlète et leur partenaire de performance sont membre en règle de leur organisation sportive provinciale.
6. S'assurer que leur partenaire de performance a une vérification des antécédents valide
7. Les partenaires de performance BC3 **doivent être citoyens canadiens**
8. Remplir et signer les formulaires suivants et les retourner au bureau de Boccia Canada;
 - Profil d'identification personnelle
 - Questionnaire de santé
 - Formulaire de voyage
 - Informations de l'uniforme
 - Profil d'athlète
 - Entente de l'athlète / Organisme national de sport
 - Entente de membre d'équipe
 - Documents du programme d'assistance de l'athlète (s'ils sont admissibles selon les critères du PAA)
9. Fournir à Boccia Canada les coordonnées de leur entraîneur provincial et/ou Personnel
10. Envoyer des rapports personnels d'entraînement à l'entraîneur-chef sur une base mensuelle.
11. Compléter les rapports d'entraînements sur Hexfit après chaque séance.
12. Communiquer de façon efficace et faire les suivis avec le personnel de la Haute Performance de Boccia Canada en respectant les délais inscrits dans l'entente de l'athlète (7 jours ouvrables).

Note : le non-respect de ces obligations pourrait se traduire par une expulsion du programme de Haute performance de Boccia Canada. Si les athlètes sont reconnus par le Programme d'Aide de l'Athlète de Sport Canada, cela pourrait avoir un impact direct sur le brevet d'entraînement.

8. Calendrier des événements et des camps d'entraînement

Le calendrier des événements 2024 dépend : du financement, de la priorisation, des classements « World Boccia » et des décisions « World Boccia » autour des événements internationaux. Le calendrier international d'Équipe Canada devrait être confirmé en janvier 2024. Tous les événements disponibles seront évalués en fonction du plan de haute performance et de la capacité de Boccia Canada en 2024.

Les détails concernant les camps d'entraînement seront confirmés dès que possible.

9. Exigences national d'entraînement Haute Performance de Boccia 2024

- 9.1 Les athlètes doivent s'entraîner techniquement et tactiquement au minimum huit (8) heures par semaine.
- 9.2 Développer et améliorer les Facteurs de Performance suivants et ses composantes est prioritaire (voir PMO)
 - Habiletés Techniques
 - Habiletés Tactiques
 - Habiletés Mentales
 - Habiletés Physiques
 - Environnement
- 9.3 Afin de pratiquer les lancers courts, moyens et longs, mais aussi les angles des lancers, les heures d'entraînement doivent être faite sur un terrain de dimension légale (12,5 mètres sur 6 mètres).
- 9.4 S'entraîner avec les autres athlètes du programme est recommandé lorsque les athlètes habitent dans un rayon de 50km.
- 9.5 S'entraîner régulièrement en compagnie d'un entraîneur et être suivie par un entraîneur national, provincial ou personnel (en contact avec les entraîneurs nationaux) est requis. L'entraîneur doit avoir le niveau d'entraîneur « Introduction à la compétition » en boccia au moment de la sélection.
- 9.6 Les athlètes doivent s'entraîner en préparation mentale, être suivi par un psychologue sportif ou un spécialiste en entraînement mental est fortement recommandé.
- 9.7 Les athlètes doivent s'entraîner en préparation physique. Rencontrer des spécialistes et être suivi par un préparateur physique, un physiothérapeute, massothérapeute, etc. est recommandé.
- 9.8 Le nombre d'heures totales par semaine d'entraînement technique / tactique (sur le terrain), physique et mental doit être au minimum de 20 heures par semaine.

10. Facteurs de performance clés à considérer dans le Profil de Médaille d'Or.

Technique	Tactique	Mentale	Physique	Environnement
1ere balle	Plan de match	Gestion Émotions	Gestion Énergie	Entraînement
Placement	Prise de décision	Confiance	Combinaison : Posture / Lancer	Entraîneur
Poussée	Choix de balle	Concentration	Puissance	Partenaire de performance
Déplacement	Choix du lancer	Résilience	Nutrition/ Santé physique générale	Spécialistes
Lob (BC1-BC2-BC4)	Gestion du temps	Leadership	----	Équipement
Utilisation de la boîte et alignement de la rampe (BC3)	-----	Communication	-----	-----